Le 3 décembre 2019

À l'attention de toutes les exploitations minières
Territoires du Nord-Ouest et Nunavut

CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DE ROUTES D'HIVER

La Commission de la sécurité au travail et de l'indemnisation des travailleurs (CSTIT) a réalisé un examen législatif en ce qui a trait à la conception, à la construction et à l'exploitation de routes d'hiver et de routes de glace aux termes de la *Loi sur la santé et la sécurité dans les mines* ou de la *Loi sur la sécurité* aux Territoires du Nord-Ouest (T.N.-O.). Il a été déterminé que la *Loi sur la sécurité* des T.N.-O. et son règlement connexe s'appliqueraient à ces chantiers.

Les routes hivernales et les routes de glace sont construites à des fins de soutien logistique pour diverses mines. Les routes et les exploitations ne sont toutefois pas considérées comme des mines, selon la définition contenue dans la *Loi sur la santé et la sécurité dans les mines*.

Vous pouvez consulter le règlement pris en application de la *Loi sur la sécurité* des Territoires du Nord-Ouest ici : www.wscc.nt.ca/fr/santé-et-sécurité/renseignements-sur-la-sst/législation-sur-la-sécurité.

Voici les sections pertinentes :

- Partie 6 – Exigences générales en matière de santé
- Article 32 – Travail sur une étendue d'eau englacée
- Article 33 – Travail effectué seul ou dans un lieu isolé
- Article 139 – Risque associé à la circulation routière
- Partie 11 – Matériel mobile motorisé
- Partie 17 – Excavations, tranchées, tunnels et puits
- Partie 21 – Agents chimiques et biologiques
- Partie 22 – SIMDUT

Box 8888 • Yellowknife, NT X1A 2R3 • Telephone: (867) 920-3888 • Toll Free: 1-800-661-0792 • Fax: (867) 873-4596 • Toll Free Fax: 1-866-277-3677
Box 669 • Iqaluit, NU X0A 0H0 • Telephone: (867) 979-8500 • Toll Free: 1-877-404-4407 • Fax: (867) 979-8501 • Toll Free Fax: 1-866-979-8501
wscc.nt.ca • wscc.nu.ca

La liste ci-dessus n'est pas exhaustive. Si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, nous vous recommandons fortement de consulter l'Appli SST de la CSTIT, que vous pouvez télécharger à partir de Google Play ou d'iTunes. Si vous avez des questions ou des préoccupations, n'hésitez pas à nous en faire part en utilisant la boîte de messagerie des Services de prévention, au OHSREGS@WSCC.NT.CA.

La CSTIT est résolue à veiller à la sécurité des travailleurs et à fournir des services de qualité.

Cordialement,

Mark Kelly, CD, CRSP
Inspecteur de la SST en chef par intérim